



# AVIS AUX PARENTS

Depuis le 19 Février 2021, les modalités d'accueil des enfants aux services du Pôle Enfance / Jeunesse ont été modifiées afin de respecter le protocole sanitaire imposé par l'Etat pour lutter contre la COVID 19.

**Seuls les enfants dont les deux parents auront fourni une attestation de leur employeur respectif, pourront accéder :**

- Aux accueils périscolaires (matin et soir) pour l'Ecole des Violettes
- Aux accueils périscolaires (matin et soir) pour l'Ecole des Grands Champs
- Aux accueils périscolaires (matin et soir) au Centre de Loisirs pour les élèves de l'Ecole du Centre
- Cantine
- Mercredis et vacances en Centre de Loisirs.

**Ces attestations sont à fournir à chaque rentrée scolaire, au Pôle Enfance / Jeunesse en Mairie ou par mail ([enfance@mairie-le-thillay.fr](mailto:enfance@mairie-le-thillay.fr)) en précisant : Nom, prénom, école et classe de l'enfant.**

**Merci de nous les faire parvenir avant le 17 Septembre 2021.**

Si vous êtes dans une situation particulière, il convient d'indiquer le motif de la production d'une seule attestation.

Je vous en remercie par avance.  
Très cordialement

Le Thillay, le 8 Septembre 2021  
Le Maire  
Patrice GEBAUER

